

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 43
Membres absents : 35
Procurations : 21

Séance du 26 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 26 du
mois de juin, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/06/2024
Date de transmission : 02/07/2024
Date de mise en ligne : 03/07/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. MILINTENDA Carmelo, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BERNASCONI Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. BACHMANN Florian), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules (pouvoir à Mme BOHLY Dominique), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KERN Gérard), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. LITZLER Thierry (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. Milintenda Carmelo), M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à Mme FRANCOIS Christine),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

24^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2024-123)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} au 31 mai 2024, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de la SMACL pour l'indemnisation d'un sinistre bris de glace pour un montant de 417,85 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour le versement d'un complément d'indemnisation d'un sinistre survenu en 2022 suite au choc sur un vitrage au COSEC de Hégenheim, pour un montant de 664 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation, après recours, d'un choc de véhicule contre un mât dans la ZAC de Sierentz, pour un montant de 168 €.

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de réaménagement de la gendarmerie de Hagenthal-le-Haut, avec la société ARCHITECTE DPLG, pour un montant forfaitaire de 9 540 € TTC ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station - Lot 1 : désamiantage, avec la société BATICHOC, pour un montant forfaitaire de 5 750 € HT ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station –Lot 2 : gros œuvre, avec la société DEGANIS, pour un montant forfaitaire de 8 720 € HT ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station – Lot 3 : plâtrerie-cloisons-faux plafonds, avec la société MEYER Isolation SAS, pour un montant forfaitaire de 9 638,95 € HT ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station –Lot 4 : plomberie, avec la société Stihle Sud Alsace SARL, pour un montant forfaitaire de 16 623,96 € HT ;

- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station – Lot 5 : carrelage, avec la société MULTISOLS, pour un montant forfaitaire de 7 542 € HT ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station – Lot 6 : menuiserie extérieure aluminium, avec la société OMNIVERRE, pour un montant forfaitaire de 31 068,74 € HT ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station – Lot 7 : électricité-courants forts/faibles, avec la société Electricité Vincentz Sud Alsace, pour un montant forfaitaire de 25 856,89 € HT ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station – Lot 8 : menuiserie agencement, avec la société SIBOLD Successeurs SAS, pour un montant forfaitaire de 17 643,42 € HT ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station – Lot 9 : peinture, avec la société AL RENOV, pour un montant forfaitaire de 5 614,50 € HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 de l'accord-cadre relatif à la définition et l'assistance à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de conception/réalisation de supports de communication pour les années 2023 à 2026 – Lot n°1 : Prestations d'accompagnement, de conseil stratégique en communication, et création /édition de supports PRINT, pour modification d'une ligne du BPU, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 du marché d'entretien des bâtiments de Saint-Louis Agglomération pour les années 2022 à 2025 - Lot n°4, pour modification des surfaces et des fréquences d'intervention au Pôle de proximité de Sierentz, passant le montant forfaitaire mensuel global de 3 589,31 € HT à 3 724,59 € HT (soit 4469,51 € TTC), soit une incidence financière à la hausse de 3,79 % par rapport au montant total constaté lors de l'attribution du marché pour les prestations courantes d'entretien (hors vitrerie) ;
- Conclusion d'un marché de travaux d'électricité au Centre Nautique Pierre de Coubertin à Saint-Louis, avec la société SOS Elec, pour un montant forfaitaire de 15 215 € HT ;
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude et le pilotage des travaux d'aménagement de la rue des Landes de la ZAI à Hégenheim, avec la société BEREST Rhin Rhône, pour un montant forfaitaire de 28 704 € TTC.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'un bail avec la commune de KEMBS et la société TOTEM pour la mise à disposition d'un emplacement sur le château d'eau de Kembs pour l'exploitation d'une station relais, pour une durée de 12 ans et un montant de loyer annuel de 6 298,70 € pour la commune ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit du local lot n°10 de la Maison de santé de Folgensbourg, avec RétinoEst, pour les besoins d'un dépistage itinérant le 13 juin 2024 ;
- Signature d'un avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de la buvette du centre nautique Pierre de Coubertin, avec la SARL Révolution Planète, pour le renouvellement de l'autorisation d'occupation et fixation des dates d'exploitation de la saison 2024, pour une redevance de 30 € par jour effectif d'utilisation de la cuisine ;
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire du logement situé au 2^{ème} de la Maison de Haute Alsace, avec un agent de Saint-Louis Agglomération, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, pour une redevance mensuelle de 330 €.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 205 247,56 € en section de fonctionnement
- 269 469,45 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté sera ainsi invité à prendre acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} au 31 mai 2024.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

